

# PLACE FINANCIÈRE SUISSE 2018

## Maîtriser les évolutions importantes en matière de responsabilités et de conformité

- Rapport du GAFI et évolution du dispositif anti blanchiment en 2018
- Professions non financières et responsabilité AML
- Implementation de LSFIn/LEFIN, MiFID, PRIIPS
- Entraide administrative en matière fiscale
- FINMA et responsabilité du Conseil d'Administration
- Nouvelle loi sur la protection des données personnelles
- Cyber-risques

### Avec la participation exceptionnelle du MROS et de l'AFC

#### Président de séance : Alain Bruno Lévy,

Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder;

ancien prof. titulaire à l'Université de Fribourg et ancien Président de la Fédération Suisse des Avocats

#### Frédérique Bensahel,

Avocate associée, FBT Avocats

#### Yvonne Lenoir,

Avocate, Senior Internal Consultant,  
Banque Pictet & Cie

#### Anouchka Zurita,

Avocate, CA Indosuez (Switzerland) SA

#### Oren-Olivier Puder,

Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Levy  
& Puder

#### Fedor Poskriakov,

Avocat Associé, Lenz & Staehelin,  
Genève

#### Stéphanie Hodara El Bez,

Avocate associée, Altenburger Ltd

#### Didier de Montmollin,

Avocat associé, DGE Avocats, mem-  
bre du groupe de travail ISFIN  
(Département Fédéral des Finances)

#### Dr. iur. Stiliano Ordolli,

Chef du Bureau de communication  
en matière de blanchiment d'argent  
(MROS), Office fédéral de la police,  
Berne

#### Metihe Mehmeti,

Responsable de Domaine, Service  
d'échange d'informations en matière  
fiscale SEI, Administration fédérale des  
contributions AFC

#### Yves Monerris,

Avocat associé, Pyramis Pénal Avocats,  
Paris

#### Emmanuel Genequand,

Associé, PWC

#### Carlo Lombardini,

Avocat associé, Poncet Turrettini  
Avocats; Professeur associé à  
l'Université de Lausanne

#### Yan Borboen,

Associé, PWC

#### Rémy Wenger,

Directeur Technology Audit &  
Assurance, Deloitte

#### Andreas Knijpenga,

Senior Manager Regulatory &  
Compliance, Deloitte

**GENÈVE, MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017, HÔTEL LE RICHEMOND**

8.50 Introduction par le président de séance

Alain Bruno Lévy, Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder; ancien prof. titulaire à l'Université de Fribourg et ancien Président de la Fédération Suisse des Avocats

## **Implémenter la réglementation LSFIn, MiFID, PRIIPS**

9.00 LSFIn/LEFin, MiFID et PRIIPS : choix d'implémentation pour les banques et les gérants indépendants

Frédérique Bensahel, avocate associée, FBT Avocats

Yvonne Lenoir, avocate, Senior Internal Consultant, Banque Pictet & Cie, Genève

Anouchka Zurita, avocate, CA Indosuez (Switzerland) SA, Genève

10.20 Les conséquences de la suitability sur la relation entre la banque, le gérant externe et le client

Oren-Olivier Puder, Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Levy & Puder, Genève

10.50 Pause-café

## **Rapport GAFI: comment va évoluer le dispositif suisse anti blanchiment**

11.10 Le dispositif suisse de lutte anti-blanchiment face à l'évaluation mutuelle du GAFI - quo vadis?

Fedor Poskriakov, Avocat Associé, Lenz & Staehelin, Genève

11.40 Pourquoi et comment les professions non financières seront soumises à de nouvelles obligations de diligence en matière de prévention du blanchiment d'argent ?

Stéphanie Hodara El Bez, Avocate associée, Altenburger Ltd legal + tax, Genève

12.10 Quels nouveaux risques pour l'Avocat en matière de constitution et de gestion de sociétés dans le cadre de la réglementation en cours de préparation ?

Didier de Montmollin, avocat associé, DGE Avocats, Genève, membre du groupe de travail ISFIN (Département Fédéral des Finances)

12.40 Déjeuner

## **Système de communication de soupçon et infractions préalables communiquées**

13.50 Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent : système de communication de soupçon et infractions préalables les plus importantes communiquées

- Cas pratiques

- Échange d'informations avec les homologues étrangers

Dr. iur. Stiliano Ordolli, Chef du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), Office fédéral de la police, Berne

## **Entraide administrative en matière fiscale**

14.25 L'entraide administrative en matière fiscale : le point sur les demandes et les critères d'échange ; les demandes groupées ; la suspension de l'échange avec la France

Metihe Mehmeti, Responsable de Domaine, Service d'échange d'informations en matière fiscale SEI, Administration fédérale des contributions AFC

## Le juge étranger et les affaires de blanchiment en Suisse

### 15.00 Le juge étranger et le blanchiment en Suisse : quelles leçons des affaires récentes ?

- Comment le juge français se déclare-t-il compétent pour une infraction a priori commise intégralement en territoire suisse ?

- Bien comprendre la définition du blanchiment français

**Yves Monerris, avocat associé, Pyramis Pénal Avocats, Paris**

## Les responsabilités accrues du Conseil d'Administration

### 15.30 Le rôle et les responsabilités des conseils d'administration, notamment en matière de contrôle des risques : une problématique sur laquelle la Finma intervient de plus en plus

- Quelles sont les compétences du Conseil d'administration ?

- Quelles sont les compétences des comités constitués par le Conseil ?

- Quelles sont les interdépendances entre la stratégie, la politique d'affaires, l'appétit au risque et le contrôle des risques ?

- Quelles sont les parties prenantes dans l'intérêt desquelles les administrateurs doivent agir ?

- Revue des décisions récentes de la FINMA et de la jurisprudence en la matière.

**Emmanuel Genequand, Associé, PWC, Genève**

**Carlo Lombardini, Avocat associé, Poncet Turrettini Avocats, Docteur en droit, Professeur associé à l'Université de Lausanne**

16.20 Pause-café

## Les obligations en matière de cyber risques

### 16.40 Gestion des cyber-risques : quelle est l'organisation requise par le régulateur (circulaire FINMA)?

- Etat actuel des cyber-attaques

- Points importants du principe 4 de la circulaire FINMA sur les cyber-risques

- Points de vue du régulateur

- Mesures à mettre en œuvre pour répondre aux exigences

**Yan Borboen, Associé, PWC, Genève**

## La nouvelle loi sur la protection des données personnelles : un défi majeur

### 17.10 Loi suisse sur la protection des données : quels sont les enjeux ? Quelles sont les implications concrètes pour les banques et les institutions financières ?

- Rappel des enjeux de GDPR et du projet de révision de la loi sur la protection des données suisse

- Impact des modifications réglementaires sur les processus de traitement des données par des établissements financiers en Suisse (échange automatique d'information, fuite de données, outsourcing)

- Approche et mesures concrètes attendues pour une mise en conformité

**Andreas Knijpenga, Senior Manager Regulatory & Compliance, Deloitte, Genève**

**Rémy Wenger, Directeur Technology Audit & Assurance, Deloitte, Genève**

17.50 Fin de la conférence

## PLACE FINANCIÈRE SUISSE 2018

## Maîtriser les évolutions importantes en matière de responsabilités et de conformité

## Informations pratiques

## Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
 par fax: +41 (0)22 849 01 10  
 par e-mail: info@academyfinance.ch  
 par courrier: Academy & Finance SA,  
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6  
 www.academyfinance.ch

## Lieu de la conférence

Hôtel Le Richemond  
 Rue Adhémar-Fabri 8-10

## Prix

1300 CHF (+ TVA 8%)  
 Inscriptions supplémentaires de la même  
 société: -50%

## Inscription et paiement

Règlement par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. S'il vous est impossible de payer par carte de crédit nous acceptons un paiement par virement bancaire. Veuillez dès lors le mentionner sur le bulletin d'inscription ou envoyez-nous un email à l'adresse info@academyfinance.ch. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

## Annulation

Les annulations reçues avant le 22 octobre 2017 seront remboursées à hauteur de 80%. Les annulations reçues entre le 22 octobre 8 novembre seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 8 novembre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

## Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Place financière suisse 2018 : maîtriser les évolutions importantes en matière de responsabilités et de conformité" à Genève le mercredi 22 novembre 2017.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1<sup>ER</sup> INSCRIT

Prénom et nom.....  
 Fonction.....  
 E-mail.....

2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....  
 Fonction.....  
 E-mail.....

Société.....  
 Adresse.....  
 Code postal.....Ville.....  
 Tél ..... Fax.....

Mastercard  VISA  AMEX

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Adresse du détenteur de la carte AMEX .....

Date ..... Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.